

1. Généralités

Swisscom (Suisse) SA (ci-après «Swisscom») n'est pas en mesure de fournir ses abonnements blue home et les services qu'ils comprennent sur tous les sites à l'aide de sa technologie standard. Dans de tels cas, Swisscom étudie la mise en place d'une solution de raccordement mobile 5G fixe.

Les présentes conditions de l'offre de Swisscom régissent les particularités de la fourniture des prestations lorsque Swisscom fournit l'abonnement blue home via un raccordement mobile 5G fixe.

Les présentes conditions d'offre s'appliquent en complément des «Conditions générales de vente pour les services» («CGV») ainsi que des Conditions particulières relatives à la téléphonie fixe, à Internet et à blue TV, et prévalent sur celles-ci en cas de contradiction.

2. Prestations de Swisscom

2.1 Généralités

Pour des raisons techniques, le réseau mobile ne peut pas offrir la même qualité de service que le réseau fixe. Des baisses de qualité dues à des variations locales, temporelles et/ou liées aux conditions météorologiques dans la couverture du réseau sont possibles.

2.2 Dispositions supplémentaires concernant blue home via un raccordement mobile 5G fixe

En cas de raccordement via le réseau mobile, le débit est limité à 100 Mbit/s en téléchargement et 50 Mbit/s en upload pour l'offre « blue home Internet S », et à 1 Gbit/s en téléchargement et 200 Mbit/s en upload pour l'offre « Internet M » (au mieux, en fonction des conditions techniques du moment).

Si Swisscom constate que l'utilisation s'écarte considérablement d'une utilisation normale ou s'il existe des indices laissant supposer que la carte SIM est utilisée pour des applications spécialisées (par exemple, des applications de surveillance et des connexions machine-machine), Swisscom se réserve en outre le droit, à tout moment, de suspendre complètement la fourniture du service ou de prendre toute autre mesure appropriée.

L'utilisation de l'abonnement blue home et des services qu'il comprend via un raccordement mobile 5G fixe n'est autorisée qu'à l'adresse mentionnée dans le contrat.

3. Obligations du client

Les équipements mis à disposition par Swisscom (par exemple récepteur 5G, routeur) ne doivent être utilisés que pour bénéficier de l'abonnement blue home et des services qu'il comprend via un raccordement mobile 5G fixe.

L'acquisition de terminaux adaptés (par exemple des téléphones) relève de la responsabilité du client.

4. Installation, alimentation électrique

4.1 Installation

Les installations des équipements (récepteur 5G, routeur) destinés à la réception du réseau mobile sont réalisées par Swisscom à ses frais.

L'installation intérieure est à la charge du client.

4.2 Alimentation électrique

Les frais liés à la mise en place, à l'exploitation et à l'entretien de l'alimentation électrique nécessaire à l'utilisation du produit, ainsi que les frais d'électricité, sont à la charge du client. Ce dernier doit mettre à disposition une alimentation électrique adaptée afin de garantir le bon fonctionnement des équipements.

4.3 Propriété des équipements et des appareils

Les installations nécessaires à la réception des services inclus dans l'abonnement blue home via un raccordement mobile 5G fixe sont mises à disposition gratuitement par Swisscom. Les équipements et appareils restent la propriété de Swisscom.

5. Consentement au transfert de données

En mettant en service le raccordement mobile 5G fixe, le client accepte que Swisscom transfère vers ses systèmes des informations techniques provenant du récepteur 5G et du routeur afin d'améliorer et de garantir la qualité du service.

6. Durée minimale d'abonnement et résiliation

La durée minimale d'abonnement correspond à celle de l'abonnement blue home.

Juin 2026